



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 28 juin 2024

N° CS_2024_06_7

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUILLET 2024

Date de convocation : **vendredi 21 juin 2024**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 05 juillet 2024**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Afin de permettre l'avancement de grade de deux agents, il est nécessaire de procéder à la transformation de leurs postes, respectivement en ingénieur en chef hors classe et ingénieur hors classe.

Par ailleurs, la ville de Vénissieux souhaite renforcer son équipe en recrutant en part personnalisée un ingénieur en cybersécurité. Il est donc nécessaire de créer un nouveau poste.

Il est demandé au Comité syndical d'acter les modifications suivantes au 1^{er} juillet 2024 :

- Suppressions de poste

Grade	Nombre
Ingénieur en chef	1
Ingénieur principal	1

- Créations de poste

Grade	Nombre
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur hors classe	1
Ingénieur	1

De plus afin de procéder au remplacement d'un agent en mobilité, il est proposé au Comité syndical d'acter les modifications suivantes au 1^{er} septembre 2024:

CS_2024_06_7

- Suppressions de poste

Grade	Nombre
Attaché	1

- Créations de poste

Grade	Nombre
Rédacteur principal 2ème classe	1

Le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives à produire auprès des comptables publics pour les dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé dispose que, lors du premier paiement d'un agent, l'acte d'engagement (arrêté de mutation ou contrat) doit mentionner la référence à la délibération créant l'emploi.

En référence à ce décret, le tableau des emplois est également mis à jour afin de tenir compte des changements d'organisation et de numérotation des postes.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- de définir le tableau des effectifs ci-dessous au 01/09/2024.
- de définir le tableau des emplois ci-dessous au 01/07/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,

GRADES OU EMPLOIS	BUDGETES	DONT TNC	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TN
AUTRES EMPLOIS						
Apprenti	5	5	4		1	5
Sous-total	5	5	4		1	5
Secteur administratif						
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1		1			
Attaché	5		5			
Attaché hors classe	1		1			
Rédacteur	1		1			
Rédacteur principal de 2ème classe	2		1		1	
Sous-total	10		9		1	
Secteur emplois fonctionnels						
Directeur général établissements publics de 40 à 80.000 ha	1		1			
Sous-total	1		1			
Secteur technique						
Adjoint technique territorial	1		1			
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe						
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe						
Ingénieur	13		12		1	
Ingénieur en chef hors classe	1		1			
Ingénieur hors classe	1		1			
Ingénieur principal	1		1			
Technicien	3		2		1	
Technicien principal de 1ère classe	2		2			
Technicien principal de 2ème classe						
Sous-total	22		20		2	
Total	38	5	34		4	5